

Action collective et rationalité paysanne dans le delta du fleuve Rouge (Vietnam)

Dô Hai Dang, Fabrice Dreyfus

Le delta du fleuve Rouge est un milieu auquel l'ancienneté de la civilisation rizicole, la densité de population et la dynamique des changements politiques confèrent des caractéristiques extrêmes. Ces dernières posent nécessairement à l'intervenant en milieu rural, chercheur ou développeur, des problèmes méthodologiques particuliers. Outre la richesse, la complexité et la rapide évolution des techniques, le caractère social des pratiques des paysans du fleuve Rouge est tel qu'il impose de s'interroger sur la manière de le prendre en compte dans les activités de recherche et de développement. Bien que le nombre d'activités réalisées effectivement en commun par les agriculteurs se soit progressivement réduit depuis l'application du Contrat n° 100 (1981), cet article montre que l'interdépendance des activités des uns et des autres est excessivement forte et que, de ce fait, nombre d'entre elles doivent être concertées, même si leur réalisation reste à la charge de chacun. On désignera ci-après, sous l'expression d'action collective, les activités à caractère professionnel réalisées en commun ou de manière concertée dans un

cadre institutionnalisé, formalisé ou non. Cet article identifiera les fondements de l'action collective et en évaluera les enjeux dans le cadre d'un village du delta du fleuve Rouge. Sur cette base, il essaiera d'en déduire les questions que cela pose aux intervenants chargés d'y soutenir les processus d'innovation. Les deux encadrés présentés ont été choisis parce qu'ils illustrent avec force la problématique de l'action collective et parce que la succession des idées qui y sont exprimées se prête particulièrement bien au déroulement de la réflexion sur ce thème. Il s'agit d'extraits d'entretiens enregistrés qui ont été menés à M. T., un village du delta du fleuve Rouge au cours de l'été 1996, lors de la première phase d'une recherche en socio-anthropologie sur l'innovation entendue comme « entrée possible des phénomènes de changement social et de développement » [1]. Le thème en était « Les conditions et les mécanismes de l'innovation paysanne en riziculture dans le delta du fleuve Rouge ». Ce travail s'insérait dans le programme Village, coordonné par l'École française d'Extrême-Orient, antenne de Hanoi (EFEO) et le Centre national des sciences sociales et humaines du Vietnam (CNSSH), avec la participation du Programme fleuve Rouge (PFR, ministère français des Affaires étrangères/GRET/Institut national des sciences agronomiques du Vietnam) et du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC). Ces extraits ne sont pas représentatifs, au sens statistique du terme, de catégories sociales ou socio-économiques. Le premier est tiré d'une conversation réunissant quatre paysans de différentes conditions et n'aborde que les aspects les plus évidents

de l'action collective sur lesquels le consensus est acquis. Quant au second, il présente au contraire le point de vue volontairement spécifique d'une personne. Ils ont été traduits au plus proche de la langue parlée qui peut être parfois très elliptique, d'autant plus que ce dont on parle est banal et supposé connu de tous. Leur interprétation n'a donc été possible que grâce à la connaissance de l'ensemble des entretiens qui ont été menés dans ce village et à une présence quasi permanente sur le terrain pendant laquelle ont été utilisés différents outils d'enquête et d'analyse anthropologique [2]. Ces entretiens montrent comment et dans quelles conditions la participation volontaire devient obligatoire au niveau d'une structure d'action collective comme la coopérative et comment cette obligation peut être réappropriée par un individu pour imposer sa façon de faire et de penser aux autres. En effet, depuis la Résolution n° 10 (avril 1988) et l'application conséquente du Contrat 10, les paysans du delta du fleuve Rouge sont redevenus maîtres de leur exploitation. Dans les textes, ils sont désormais libres de gérer individuellement toutes les opérations sur leurs terres. En réalité, de nombreuses activités sont toujours réalisées collectivement et il ne semble pas qu'il puisse en être autrement. Cependant, les pratiques collectives peuvent être plus ou moins contraignantes selon la situation particulière de chacun, ce qui génère des points de vue contradictoires portant sur les manières de faire. Auparavant, ces inévitables contradictions se résolvaient dans un cadre institutionnel formalisé avec un fonctionnement hiérarchique clair, la chaîne d'autorité descendant du bureau de la

Dô Hai Dang : Programme fleuve Rouge, GRET/INSA, 254C, Tô 32, Phuonghiên, Dong Da, Hanoi, Vietnam.
F. Dreyfus : CNEARC, 1101 avenue Agropolis, BP 5098, 34033 Montpellier cedex 01, France.

Tirés à part : F. Dreyfus

Cahiers Agricultures 1997 ; 6 : 393-8
Agriculture et développement 1997 ; 15 : 75-80

coopérative à la brigade de production puis au coopérateur. Dans le nouveau contexte créé par la Rénovation, ce n'est plus aussi manifeste. Les contradictions doivent encore être gérées et résolues, mais à des niveaux différents que par le passé, en mobilisant d'autres ressources que les seules ressources institutionnelles sur lesquelles s'appuyaient auparavant les décideurs.

L'action collective, une nécessité incontournable

L'encadré 1 souligne, lors d'une conversation réunissant quatre paysans dont les deux principaux protagonistes, Trung et Bao, ont 60 et 55 ans, les contraintes qui les poussent à adhérer à la coopérative de leur village

L'ex-coopérative agricole de M. T. a désormais un nouveau nom, la Coopérative de services agricoles, sans que cela ait affecté son aire de compétence. En effet, sa taille se confond toujours avec celle du village. Ce changement de nom traduit en fait un changement de statut et de fonctions. D'une institution de gestion économique, subventionnée par l'État, la coopérative devient une organisation de prestation de services aux paysans qui doit s'autogérer sur le plan financier. Pour les paysans, ce changement signifie que la participation à la coopérative dépend de leur volonté propre qui se matérialise par une cotisation de 50 000 dôngs (= 25 FF). Adhérer ou non à cette nouvelle organisation, c'est ce thème qu'aborde le fragment de débat présenté ici : « Maintenant, si je ne rentre pas à la coop, ça ne peut pas aller non plus [...]. Ça fait qu'à force d'être tout le temps à la queue les uns derrière les autres, ça ne résoudra rien du tout. » Trung exprime par là l'impossibilité de ne pas être adhérent à la coopérative en même temps qu'un scepticisme de l'efficacité d'une action collective (« d'être à la queue les uns derrière les autres »). Qu'il veuille parler là d'un effet de mode, du mimétisme ou de l'entraînement collectif, peu importe, il nous présente une problématique de l'action collective dans ce village, telle qu'il la conçoit : action « indispensable » mais « inefficace ». Le reste du discours de Trung (qui n'est pas présenté ici) nous fournit les éléments pour le caractériser comme un paysan prompt à l'innovation. En matière technique, il change souvent de variétés de riz et est même parfois à l'origine de l'entrée de « nouvelles »

Encadré 1

Trung : Maintenant, si je ne rentre pas à la coop, ça ne peut pas aller non plus. Tout le monde y rentre, il n'y a pas de raison que je n'y rentre pas. Ça fait qu'à force d'être tout le temps à la queue les uns derrière les autres, ça ne résoudra rien du tout.

Chu : Mais si on rentre pas, qu'est-ce que ça fait ?

Trung : Je ne sais pas ce que ça fait, mais je sais seulement que...

Quach : Il ne savent pas non plus comment faire, mais ces messieurs disent que l'eau, si on n'a pas de contrat avec eux, ces messieurs prendront 30 000 dôngs/sào par exemple.

Bao : C'est toujours comme ça à la campagne, petit oncle [désignation familière d'un plus jeune], on se réveille, on ouvre un œil et on voit son voisin, n'est-ce pas ? Alors il n'y a pas de raison...

Trung : Les gens sont comme ça, eh ben toi aussi t'es pareil !

Bao : En plus, c'est pas possible que tout le quartier soit assis ici et que ce monsieur soit seul à ne pas être membre de la coopérative.

Trung : Oui.

Bao : Ça ferait que du point de vue moral, du point de vue de la conscience, il ne serait pas à l'aise.

Trung : Et deuxièmement, je dis par exemple que l'eau, ils la prennent pour tous les champs, vous qui êtes le seul à ne pas être membre de la coopérative, vous n'allez quand même pas surélever les diguettes, alors si l'eau rentre dans votre parcelle, ils disent que pour ce type-là qui a cotisé ses actions pour 50 000 dôngs, ce sera 7 000 dôngs/sào, c'est tout, mais vous qui n'avez pas cotisé, je dois percevoir de vous, 10, 15, 15 000 dôngs. Comme ça, vous êtes déjà mort. C'est pourquoi...

Bao : Si vous êtes au milieu du quartier de rizières, comment est-ce que vous ferez vos propres rigoles pour faire passer l'eau à travers les parcelles des autres ?

Trung : C'est comme ça qu'on s'oblige les uns les autres.

Bao : Ou bien le tracteur par exemple, hein...

Trung : De volontaire aussi, ça devient obligatoire.

Huynh : Maintenant c'est moderne. On achète le moteur, on achète les tuyaux et on pompe directement dans le fleuve.

Quach : Pomper, ils font aussi payer...

* 1 sào équivaut à 360 m².

semences dans le village. En matière de gestion, il diversifie ses activités et s'est lancé dans le petit commerce d'intrants pour lequel il entre d'ailleurs en concurrence directe, parfois très dure (dumping, diffusion de fausses informations), avec la coopérative qui propose aussi ce genre de services. De son point de vue, qui a peut-être à voir avec ce conflit d'intérêts, l'action collective est inefficace. Cependant, il faut noter que ce thème n'est plus repris ultérieurement alors que l'autre élément de la contradiction, le caractère obligatoire de l'adhésion, est largement développé. Il semble donc que le consensus sur l'identification des contraintes qui poussent à l'action collective soit plus immédiat que celui portant sur l'évaluation des résultats de celle-ci. Les personnes présentes lors de cette conversation ne partagent pas forcément le point de vue de Trung. Pour des rai-

sons qui ne transparaissent pas ici, elles sont peut-être plus sensibles aux avantages que présente l'adhésion. En effet, les services proposés par la coopérative sont divers. Parmi eux, il faut citer l'approvisionnement en intrants agricoles et en semences, éventuellement sous forme d'avances sur récolte, et la location de tracteurs (encadré 2). D'autres services relèvent de l'assistance sociale comme dans le cas où la coopérative aide les adhérents en difficulté, en cas de mauvaise récolte, en appuyant leur demande d'emprunt de paddy à des taux bonifiés. Ces services présentent ainsi un certain nombre d'avantages matériels dont les paysans doivent tenir compte dans leur décision. Cependant, de manière récurrente, c'est le thème de l'eau qui apparaît dans la conversation. Il faut dire que, étant donné que le réseau hydraulique aménagé en mailles ne peut être géré individuellement,

la coopérative de service de M. T. détient toujours le monopole du service d'irrigation et de drainage : « ... ces messieurs disent que l'eau, si on a pas de contrat avec eux, ces messieurs prendront 30 000 dôngs/sao par exemple. [...] ils disent que pour ce type-là qui a cotisé ses actions pour 50 000 dôngs, ce sera 7 000 dôngs/sao, c'est tout, mais vous qui n'avez pas cotisé, je dois percevoir de vous, 10, 15, 15 000 dôngs. Comme ça, vous êtes déjà mort. »

Les prix de l'eau sont donnés à titre d'exemple par les paysans qui ont participé à la discussion. Cependant, malgré leur caractère fictif, ils expriment l'idée que l'adhésion permet de bénéficier, à un tarif supposé préférentiel, du service de la coopérative en matière d'approvisionnement en eau d'irrigation (nous n'avons pas rencontré de paysans n'ayant pas adhéré, il est donc difficile de savoir précisément comment ils seraient traités). A leurs yeux, la différence entre le prix préférentiel appliqué aux adhérents et le prix appliqué aux non-adhérents doit être considérable pour que l'idée de la « mort » leur vienne à l'esprit. Cependant, il est évident qu'il ne s'agit pas ici de la mort physique, du voyage dans l'au-delà. Il faut tempérer une telle notion qui, au Vietnam, revient très fréquemment dans le langage courant et dans des contextes très différents. En général, elle désigne une idée de perte, de catastrophe, un état d'inactivité.

Le mode de vie est un autre facteur explicatif évoqué dans la discussion. « Bao : C'est toujours comme ça à la campagne, petit oncle, on se réveille, on ouvre un œil et on voit son voisin, n'est-ce pas ? Alors il n'y pas de raison... Trung : Les gens sont comme ça, eh ben toi aussi t'es pareil. » Ce fragment d'entretien montre clairement l'idée de l'impossibilité de s'isoler à la campagne, mais aussi d'être différent. Bao évoque d'abord un milieu de vie constitué d'une population de forte densité ayant adopté un type d'habitat très regroupé, favorable aux contacts entre les gens. Presque simultanément, il révèle aussi l'omniprésence du voisinage comme témoin et juge de ce que l'on fait. Le déroulement de la discussion est intéressant dans la mesure où Bao n'a pas encore terminé sa phrase, qui exprime le constat d'une situation, que Trung en a tiré la conséquence dans une tirade qui exprime non plus le point de vue d'un individu mais une norme. Il s'agit d'une façon de voir et/ou de faire, produit d'une réflexion commune qui est aussi une forme d'action collective, qui apporte aux individus une certaine sécurité opératoire et dont le respect témoigne de l'appartenance à l'unité sociale qui l'a pro-

duite [3]. La façon quasi instantanée et instinctive dont cette norme est évoquée met en évidence le fait qu'elle est déjà intériorisée par Trung mais aussi par ses interlocuteurs qui l'approuvent sans problème : on est ensemble, donc on est pareil ; on est pareil, donc on est ensemble. Que se passe-t-il alors si l'on est différent des autres ?

« Bao : En plus, c'est pas possible que tout le quartier soit assis ici et que ce monsieur soit seul à ne pas être membre de la coopérative [...]. Ça ferait que du point de vue moral, du point de vue de la conscience, il ne serait pas à l'aise. » Le fait d'être différent est une fois de plus conçu comme quelque chose de déraisonnable, d'anormal. La différence met l'individu concerné mal à l'aise face à la collectivité à tel point qu'un proverbe vietnamien dit : « Mieux vaut mourir tous ensemble que de vivre tout seul. » Mais le sentiment de différence ne tombe pas du ciel. Si un individu a ce sentiment, c'est parce que la collectivité lui a fait ressentir sa différence. Le fait de se sentir mal à l'aise n'est rien d'autre que la conséquence de la sanction collective, implicite mais pesante. En évoquant la morale et la conscience, Bao révèle comment les conditions matérielles de production et d'habitat se traduisent dans les valeurs sociales fondamentales du groupe. Être comme les autres, c'est donc une des raisons qui poussent les paysans à adhérer à la coopérative. Par ailleurs, la configuration du parcellaire, son morcellement et son imbrication extrêmes accroissent encore l'impossibilité d'envisager des solutions individuelles. « Trung : Et deuxièmement, je dis par exemple que l'eau, ils la prennent pour tous les champs, vous qui êtes le seul à ne pas être membre de la coopérative, vous n'allez quand même pas surélever les diguettes... » L'irrigation implique la mise en marche des pompes et l'usage des canaux collectifs conçus pour de grandes surfaces, leur utilisation ne permet pas de répondre aux besoins individuels des paysans. Cet état de chose met un non-adhérent à la coopérative devant un double choix : soit il accepte le système de prix différencié, soit il empêche l'eau de rentrer dans ses parcelles de culture en surélevant les diguettes des parcelles. Or toute culture a besoin d'eau. Alors, même si ce paysan non adhérent optait pour la seconde possibilité, il devrait quand même trouver une autre solution. Pourrait-il faire passer de l'eau dans ses parcelles par des rigoles qu'il creuserait lui-même ? La réponse est plutôt négative : « Bao : Si vous êtes au milieu du quartier de rizières, comment est-ce que vous ferez vos propres rigoles pour faire passer l'eau à tra-

vers les parcelles des autres ? » Pourrait-il peut-être pomper l'eau directement du « fleuve » ? De toute façon, l'eau est payante car si elle arrive au village, c'est en passant par des canaux collectifs. Alors, si un individu veut en avoir pour ses cultures sans la payer plus cher que les autres, il n'a en réalité qu'une seule possibilité, adhérer à la coopérative.

Ainsi, l'action collective est indispensable et inévitable. C'est pour cette raison que, reprenant ainsi les termes de Trung, l'adhésion à la coopérative, en principe volontaire, devient obligatoire.

L'action collective, un enjeu d'importance dans les stratégies individuelles

Il s'agit ici de montrer comment l'action collective est mise en œuvre au niveau d'un groupe de paysans, à travers l'entretien réalisé auprès d'une femme membre de ce groupe, et comment cette dernière a transformé les contraintes collectives en ressources personnelles pour résoudre ses propres contraintes (*encadré 2*).

Le début de l'entretien (jusqu'à Luong Quang) présente un aperçu de l'activité de dialogue au sein d'un groupe de rizières. A M. T, des groupes dits « groupes de rizières » ont été formés au moment de l'attribution des terres aux paysans en 1993. Il y en eut sept pour chacun des cinq quartiers du village, réunissant chacun de quatorze à vingt familles. Chaque groupe a reçu ainsi des lots de rizières dans différents endroits du terroir agricole du village. Ces lots ont été par la suite subdivisés en parcelles qui furent redistribuées aux familles paysannes membres du groupe selon leur nombre de bouches à nourrir et cela de façon à ce que, autant que possible, ces familles aient des parcelles dans tous les lots attribués au groupe. Par conséquent, ces familles, en général « voisines » dans le village, sont aussi « voisines » dans les champs. En réalité, une fois les parcelles attribuées, ces groupes ont perdu toute existence officielle mais les paysans font toujours référence à eux dans leur discours. La question qui se pose est de savoir pour quelles raisons une telle activité de dialogue s'instaure au sein de ce groupe. On a vu, dans la première partie de l'article, que l'action collective est, en raison de différentes contraintes, inévitable. La participation à l'action collective au niveau de la

Encadré 2

Chu : Le groupe [...], votre groupe qui travaille les rizières, est-ce qu'on y discute du travail ou pas ?

Hoa : Oui, on discute de tout. Par exemple comme repiquer le riz dans tel quartier de rizière, on se dit : « Je sème cette variété-là, celle-là, celle-là, dans ce lot qui est bas, il faut semer cette variété-là, si c'est haut, il faut semer ceci. » Ou pour repiquer, c'est pareil. Repiquer sur les terres basses, alors on se dit de semer [...] de repiquer [...] au printemps, eh bien on repique le DT10, en saison, on repique Q4 ou Luong Quang. Si c'est perdu, tout le monde perd. Dans ce groupe, si c'est perdu, c'est tout le monde qui perd. Mais y compris la location du tracteur, c'est comme ça, hein ! C'est que, louer un tracteur, les autres groupes en dessous là-bas, eh bien, on voit qu'il y a des gens qui travaillent avec le buffle, les autres à la machine, c'est pour ça que si le type qui travaille avec le buffle a fait déjà rentrer le buffle, alors pour le type au tracteur c'est le malheur parce que collectivement, on ne laboure pas pour une ou deux familles. C'est pour ça que ce groupe, moi aussi. [...] avant [...] parce que mon mari était dans les tracteurs, comme ça, je connais les petits oncles qui conduisent, alors ici on dit [...] dans mon groupe, on dit que Mme Hoa a l'idée de louer une machine, alors elle loue pour tout le monde, comme ça, tout le groupe travaille ensemble, je sème comme sème tout le groupe, pour l'eau, ça facilite. Comme ça, je loue la machine pour tout le groupe.

coopérative est « obligatoire », notamment pour la gestion de l'eau qui doit passer nécessairement par cette structure collective. Or, l'eau qui arrive dans les parcelles de culture pose d'autres contraintes aux paysans. En effet, pour eux, de l'eau dépend toute une série d'opérations de culture : préparation du sol, date de semis ou de repiquage et, donc, choix des variétés. C'est sur le calendrier de la mise en eau et des irrigations, décidé au niveau de la coopérative, que les paysans calquent la gestion de leurs cultures. La coopérative fournit un autre service aux paysans en leur transmettant des conseils émanant du Service agricole de la province (proposition d'une gamme variée de variétés de riz en fonction du type de sol, du cycle de croissance, conseil sur les dates de semis et de repiquage...). Etant donné que « l'eau, ils la prennent pour tous les champs » (encadré 1), pour un groupe de rizières, les contraintes liées à l'eau ne se posent pas seulement pour un individu mais pour tous les membres du groupe. De ce fait, la gestion des cultures par rapport à ces contraintes peut être l'affaire personnelle de chaque paysan, maître de ses terres et de ses productions, mais une action individuelle peut présenter autant de risques pour l'individu que pour tout le groupe. En matière phytosanitaire par exemple, l'utilisation par un individu d'une variété à cycle différent de celles utilisées par les autres dans le groupe peut, d'une part, accroître les risques d'insectes et de maladies sur sa parcelle et, d'autre part, transformer cette dernière en un foyer pathogène pour les autres.

L'affaire personnelle devient ainsi l'affaire collective qui demande donc à être traitée à ce niveau. Non seulement plus risquée, l'action individuelle se révèle souvent coûteuse. Ainsi, pratiquer le semis direct tandis que les autres font du repiquage demande à l'individu qui veut semer un surplus de travail pour diminuer le niveau de l'eau dans sa parcelle parce que le semis direct ne demande pas autant d'eau que le repiquage. C'est pour ces différentes raisons que les membres du groupe dont fait partie Hoa, conscients de ces risques personnels et collectifs, discutent entre eux du choix de variétés.

De plus, la coopération des membres du groupe de Hoa ne se manifeste pas seulement dans une telle discussion mais aussi dans l'utilisation du tracteur pour les travaux du sol : « Dans mon groupe, on dit que Mme Hoa a l'idée de louer une machine, alors elle loue pour tout le monde, comme ça, tout le groupe travaille ensemble, je sème comme sème tout le groupe, pour l'eau, ça facilite. Comme ça, je loue la machine pour tout le groupe. » Dans cette affaire de location du tracteur, l'analyse du discours de Hoa montre qu'elle joue un rôle déterminant. En effet, outre qu'elle est soumise aux contraintes collectives, elle a aussi les siennes, propres à son exploitation. En effet, son mari n'est pas agriculteur, il travaille à l'extérieur du village (« Mon mari était dans les tracteurs »). Elle se charge donc de tous les travaux agricoles, sauf de la préparation de sol, car travailler avec le buffle est un travail fatiguant et souvent

réservé aux hommes. Elle a donc le choix entre louer un laboureur avec un buffle ou faire travailler ses terres à la machine. Selon les calculs de son mari, il est plus économique de louer une machine qu'un laboureur. Hoa est de cet avis. Ce n'est pas forcément le cas des autres membres du groupe. Certains au contraire, plus contraints en trésorerie, peuvent avoir intérêt à valoriser la main-d'œuvre familiale disponible. Le problème qui se pose donc à Hoa, c'est que la décision de travailler au tracteur ne dépend pas que d'elle. En effet, comme elle le signale, « on voit qu'il y a des gens qui travaillent avec le buffle, les autres à la machine, c'est pour ça que si le type qui travaille avec le buffle a fait déjà rentrer le buffle, alors pour le type au tracteur c'est le malheur parce que collectivement, on ne laboure pas pour une ou deux familles » (la taille des parcelles varie de 50 à 600 m², le morcellement s'accroissant dans les meilleures terres). Le tracteur ne peut pas manœuvrer sur une seule parcelle et de plus, pour atteindre une parcelle donnée, il doit en traverser d'autres. Les diguettes doivent donc être détruites puis remontées après le passage de l'engin. L'utilisation du tracteur doit donc être décidée collectivement par tout le groupe, ce qui nécessite « l'intégration des comportements » de tous les membres du groupe [4]. Cela implique donc pour Hoa de convaincre tous les autres membres de son groupe d'utiliser la machine pour les travaux du sol. Pour cela, elle s'appuie sur deux éléments : la contrainte collective liée à l'eau et sa connaissance des conducteurs de tracteur. En effet, pour elle, ces deux éléments constituent ses principaux atouts. D'une part, l'argument selon lequel « pour l'eau, ça facilite » touche la contrainte collective essentielle évoquée plus haut : l'eau et, avec elle, la gestion des cultures. Labourer ensemble, c'est être prêts ensemble quand l'eau arrive et cela permet ensuite à tous de dérouler un itinéraire technique compatible avec le calendrier de l'eau. Cependant, cet argument seul n'est pas suffisant. La preuve en est que l'utilisation du tracteur proposée par la coopérative, qui intervient en tant qu'intermédiaire auprès de la station de tracteurs pour la location des engins, n'est pas généralisée à tout le village. Ainsi, pour convaincre les membres de son groupe, Hoa a recours à son second atout, son réseau de relations personnelles : « [...] parce que mon mari était dans les tracteurs, comme ça, je connais les petits oncles qui conduisent [...] ». Cette connaissance personnelle des conducteurs de tracteurs joue un rôle important pour Hoa. En effet, au Vietnam, le recours au réseau de relations

personnelles est une pratique courante et constitue une garantie de la qualité du service attendu ou du produit cherché. De nombreux paysans passent par ce type de réseau, par exemple pour acheter des semences. Ils espèrent ainsi ne pas « se faire avoir » sur le marché, c'est-à-dire obtenir des semences de bonne qualité au juste prix. Ainsi, la connaissance personnelle qu'a Hoa des conducteurs signifie pour son groupe une possibilité de contrôle personnel du travail et, donc, une garantie de la qualité des travaux du sol. D'ailleurs, Hoa attend le même service que les autres membres du groupe, elle a donc intérêt à s'assurer de la qualité du travail dans son propre intérêt, qui est intimement lié à celui du groupe.

L'action collective et l'appui à l'innovation

Les dialogues des deux encadrés montrent que, pour des raisons socio-culturelles, agronomiques autant qu'historiques, l'action collective est obligatoire et qu'elle se produit à différents niveaux. Formalisée à l'échelon du village au sein de la coopérative, elle existe au niveau des groupes de rizières auxquels on continue à faire référence malgré la cessation de leur fonction originelle (la répartition du foncier). Elle se manifeste dans les domaines interdépendants de la gestion de l'eau, de la mécanisation et du calendrier cultural (variétés, dates de semis...). On peut aisément supposer qu'il en va de même pour la protection phytosanitaire et pour la troisième culture qui s'intercale entre le riz de saison (fin juin-octobre/novembre) et le riz de printemps (février-juin). Dans tous ces domaines, les actions individuelles sont étroitement conditionnées par celles d'autrui et, en conséquence, les choix individuels sont indissociables des choix collectifs. On a vu que l'emploi du tracteur correspondait à la situation de Hoa. Il est vraisemblable que tous les membres du groupe ne se trouvent pas dans la même situation. Celui qui a une nombreuse famille et une trésorerie difficile, ou encore celui qui a acheté péniblement un buffle qu'il amortit en travaillant chez les autres n'a peut-être pas le même intérêt pour la mécanisation. Pourtant, leur point de vue n'a pas prévalu et, si Hoa dit vrai, ils font travailler leur terre par le tracteur.

L'agronome qui s'intéresse à l'unité de production comme à un système clos aux limites nettes risque de ne pas percevoir la rationalité du paysan qui fait un choix appa-

remment contraire à ses intérêts. Il semble donc indispensable, pour comprendre cette rationalité, de repérer l'unité sociale pertinente dans laquelle le choix individuel prend son sens, dans le cadre de laquelle les pratiques doivent s'interpréter. De même, c'est au sein de cette même unité que peuvent s'interpréter les contraintes ou les atouts de l'innovation, conçue comme la transformation par les producteurs de leurs façons de faire en réponse au changement dans leur environnement, voire en anticipation sur celui-ci.

Ces unités peuvent être différentes selon l'objectif de celui qui cherche à les identifier. Ainsi, le zootechnicien s'intéresse à une activité dont les contraintes sont différentes et où l'action collective prend des formes autres que celles de l'agriculture. Les unités sociales dans lesquelles les pratiques d'élevage prennent leur sens ne correspondront donc pas forcément aux groupes de rizières, même si chaque membre de ces groupes a certainement un porc à la maison. De même, pour le technicien qui s'intéresse aux pratiques de transformation des produits, activité dans laquelle l'action collective est parfois difficilement perceptible et où le secret est quelquefois de rigueur, l'unité sociale pertinente aura encore un autre contour. Dans ces deux cas, l'action collective peut ne pas se révéler dans une concertation/négociation identifiable à propos d'une activité précise mais se manifester seulement dans les normes et les connaissances élaborées pour l'action, plus ou moins consciemment, au travers du dialogue technique entre pairs [5], membres de l'unité à identifier (phénomène à l'œuvre dans tous les domaines d'activité technique). Dans tous les cas, les unités sociales pertinentes présentent les points communs de réunir, le plus souvent informellement, des gens qui ont une activité professionnelle commune, des pairs, et qui sont « à proximité de dialogue », ce qui est la condition minimale de l'action collective.

En ce qui concerne les productions végétales, l'observation (tour de plaine) suffit à repérer les communautés de pratiques [6] et, complétée par un questionnaire simple appliqué à un échantillon raisonné, elle permet souvent une première identification de la nature des liens qui rassemblent les praticiens. Cependant, des agents impliqués dans des processus de recherche-action et/ou dans des activités d'aide à la décision, y compris la vulgarisation ou l'appui à l'émergence de groupes de crédit solidaire, ne peuvent s'arrêter à ce simple repérage. Il leur faut comprendre comment fonction-

nent ces unités sociales, comment s'y prennent les décisions, quels sont les enjeux autour desquels interagissent les personnes appartenant à ces unités ainsi que les effets recherchés ou inattendus par ces personnes dans ces relations d'interaction. A ce stade, il est nécessaire de faire appel à d'autres outils comme l'analyse de réseau [7], l'analyse de discours [8] et l'analyse des stratégies d'acteurs. Il en va de même pour les activités non repérables « à l'œil » (élevage porcin, fabrication de produits agro-alimentaires, tontines, etc.). En schématisant la morphologie des liens du dialogue technique [9] et en analysant les points de vue des acteurs, on doit pouvoir comprendre les conflits et les négociations générés par les différences de points de vue au sein de l'unité identifiée. Ainsi, dans le cas du groupe de rizières, l'étude du réseau individuel de relations et de la position de Hoa dans le réseau collectif peut mettre en évidence une situation spécifique (éventuellement liée à son appartenance à l'Union des femmes, organisation de masse autrefois très influente) qui lui procure « l'influence » nécessaire pour « appuyer » les arguments qu'elle développe et finir par convaincre. C'est le sens du travail de recherche entrepris à M. T. qui tente ainsi d'appliquer au contexte du fleuve Rouge des méthodes d'analyse déjà utilisées en milieu rural français dans le cas du Groupe professionnel local [10]. Ces recherches sont orientées vers l'action et leur but est de permettre l'élaboration de modalités d'appui à la prise de décision collective [11] et de proposer des solutions de remplacement aux méthodes de recherche et aux types de vulgarisation qui s'essouffent à suivre le rythme du changement et de l'innovation paysanne [12]. ■

Références

1. Olivier de Sardan JP. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris/Marseille : Karthala, 1995 ; 221 p.
2. Olivier de Sardan JP. La politique du terrain sur la production des données en anthropologie. *Enquête* 1995 ; 1 : 71-109.
3. Darre JP. Les dialogues entre agriculteurs, étude comparative dans deux villages français. *Langage et Société* 1985 ; 33 : 43-63.
4. Crozier M, Friedberg E. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris : Seuil, 1992 ; 500 p.
5. Darre JP. La production de connaissances dans les groupes locaux d'agriculteurs. *Agriscopes* 1986 ; 7 : 24-35.
6. Chiffolleau Y, Dreyfus F. Pratiques rizicoles et dynamiques sociales dans la plaine des jongs :

éléments clés pour une nouvelle vulgarisation. *Agricultures et développement* 1997 ; 15 : 111-18.

7. Degenne A, Forse M. *Les réseaux sociaux*. Paris : A. Colin, 1994 ; 263 p.

8. Darre JP. *L'invention de la pratique*. Paris : Karthala, 1996 ; 194 p.

9. Darre JP, Le Guen R, Lemery B. Changement technique et structure professionnelle locale en agriculture. *Economie Rurale* 1989 ; 192-193 : 115-22.

10. GERDAL. Programme du groupe. *Cahiers du GERDAL* 1984 ; 1 ; 30 p.

11. Ruault C. *L'invention collective de l'action*. Paris : L'Harmattan, 1996 ; 255 p.

12. Dreyfus F. Vietnam : a new role for extension ? When farmers are more innovative than researchers, what should extension do ? *The Rural Extension Bulletin* 1996 ; 9 : 7-11.

Résumé

Action collective et rationalité paysanne dans le delta du fleuve Rouge (Vietnam)

A la lumière de deux extraits d'entretiens recueillis au cours d'enquêtes micro-sociologiques dans un village du delta du fleuve Rouge, l'article met en évidence l'inévitabilité de l'action collective en matière de riziculture. Les facteurs agronomiques autant que sociologiques et culturels, liés à la proximité des parcelles ou de l'habitat, poussent les producteurs à s'associer formellement au sein de la coopérative ou informellement au sein de groupes de rizières pour pouvoir surmonter les contraintes qu'ils rencontrent dans le domaine de la gestion de l'eau, du travail du sol ou du calendrier cultural. La nécessaire inscription des choix individuels dans les choix collectifs amène les producteurs à chercher la meilleure adéquation possible entre ces derniers et leur propre point de vue, résultant de leur situation particulière. La mobilisation des réseaux individuels peut servir cette stratégie : l'intervenant en milieu rural qui cherche à comprendre la rationalité paysanne et à appuyer les processus d'innovation se doit de repérer les contours et de comprendre le fonctionnement des unités sociales pertinentes dans lesquelles les producteurs négocient et élaborent les solutions collectives en riziculture comme dans les autres domaines d'activités.

Summary

Collective action and farmer's rationality in Red River delta (Vietnam)

The very old history of human settlement and rice cultivation in Red River Delta has progressively build a very specific way of life as well as an original farming system. This specificity has to be taken in account by whoever has to analyse farmer's practices or to back innovation processes. Intricacy of rice plots and proximity of houses create numerous opportunities for social interactions up to the point that, in many cases, Collective Action is even unavoidable. The first piece of conversation between farmers which is presented in this article shows how water management constraints as well as cultural norms turn voluntary adhesion in compulsory cooperative membership. But Collective Action is not only to be seen within an institutional framework and at the cooperative and village level. The second piece of interview shows that it exists at a lower level, in an informal way, in that case the rice field group, and is as unavoidable as at the cooperative level. At this level, Collective Action is also described as necessary in various activities such as land preparation, rice varieties selection, cropping calendar management and others. Thus, it appears also that individual choices cannot be understood without analysing the collective level of decision. Each member of the group has his own point of view according to his own situation about what has to be done and strive to make it prevail over the others. So, in negotiating to establish a collective decision, the stakes are high and one has to summon up all kind of resources to convince. Among those resources, social relations can play an important role and explain the success or the leadership of one amongst the others. Based on this analysis, our paper argues that whoever has to deal with farmer's rationality needs to identify the relevant social units within which the farmer's choices are understandable and to analyse the functioning of those units. Researchers in agronomy, animal husbandry and farm technology, but also all kinds of development and extension agents, need to delineate those relevant units where Collective Action takes place. In agriculture as it is the case with rice cultivation, observation of farming practices may enable agronomists to take a first grasp at those units but whenever Collective Action is not easily seen, when it is revealed only through norms and member's knowledge for action designed through dialogical flows, micro-sociology and anthropology provide a set of tools and methods, i.e. network analysis, discourse analysis, actor's strategy analysis, which have already proved useful in the french rural setting. Delineating relevant social units and understanding their functioning is eventually meant to design new methods of research and intervention in agriculture in order to keep abreast of farmer's innovation.

Tóm tắt

Hoạt động tập thể và tính hợp lý trong cách làm của nông dân ở đồng bằng Sông Hồng (Việt Nam).

Dựa vào hai đoạn hội thoại trích từ các cuộc điều tra xã hội học tại một thôn thuộc đồng bằng Sông Hồng, bài viết này cho thấy hoạt động tập thể trong canh tác lúa cần thiết như thế nào. Đoạn hội thoại thứ nhất chỉ ra rằng khi nông dân canh tác gần nhau và sống cùng gần nhau, một số vấn đề về nông học cũng như về xã hội và văn hoá nảy sinh từ đó đã buộc họ phải kết hợp với nhau một cách chính thức trong cơ chế hợp tác xã hoặc một cách không chính thức trong các nhóm ruộng nhằm khắc phục những khó khăn trong quản lý nước, làm đất hoặc lịch thời vụ. Sự cần thiết phải gắn các quyết định do cá nhân lựa chọn với các quyết định do tập thể lựa chọn khiến người nông dân phải tìm cách dung hoà chúng một cách tốt nhất tùy theo từng hoàn cảnh riêng của mình. Đoạn thứ hai cho thấy việc huy động các quan hệ cá nhân có thể phục vụ tốt cho chiến lược này như thế nào. Như vậy, người làm công tác phát triển muốn tìm hiểu tính hợp lý trong cách làm của người nông dân và hỗ trợ cho tiến trình đổi mới sáng tạo phải xác định được giới hạn và hiểu được hoạt động của các đơn vị xã hội mà ở đó người nông dân thương lượng và xây dựng các giải pháp tập thể cho canh tác lúa cũng như cho các hoạt động khác.